

Cas de figure

La pathologie du salarié ne permettra pas de perdurer sur ce poste, comment anticiper le changement ? • Ce salarié a des restrictions médicales, comment gérer cette situation ? • Il existe un risque d'inaptitude, quel poste proposer au salarié ? • S'il n'y a pas de reclassement en interne, comment accompagner mon salarié ?

CONTACTS

01/10/2024

Sandrine BEHRA

Assistante de direction
03 89 32 46 57
sbehra@arfp.asso.fr



Prise en compte
de la problématique de santé

Objectifs

- Mieux comprendre comment la situation de handicap peut être intégrée pour **élaborer une poursuite du parcours professionnel adaptée**
- Favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées en entreprise par une **meilleure compréhension de la situation de santé**
- Analyser les contraintes propres à la situation de santé au travail
- **Favoriser la poursuite du parcours professionnel** des personnes en situation de handicap, dans et hors de l'établissement

Contenu

- Pédagogie identique à celle du bilan de compétences

Phase préliminaire -----> Phase d'investigation -----> Phase de conclusion

- Entretiens individualisés, questionnaires et auto-évaluations, évaluations psychotechniques, avis médical, bilan en ergothérapie et / ou en neuropsychologie, entretiens auprès de professionnels des métiers visés
- Réunions de concertation et de compromis entre le salarié et l'employeur
- Transmission d'une synthèse écrite

Les plus de la prestation

- Depuis 75 ans, une expertise en lien avec la santé et le travail
- Une équipe dotée d'une solide expérience du monde du travail
- Des compétences pluridisciplinaires et complémentaires (psychologue du travail, médecin, ergothérapeute, ergonomiste, neuropsychologue) permettant de répondre au mieux aux besoins individuels

Public

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou non, en arrêt maladie ou non)

Modalités d'accueil

- Prestation individuelle
- Au sein du Centre de Réadaptation de Mulhouse
- Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- Du lundi au vendredi
- RDV possibles chez l'employeur

Durée

De 20 h à 30 h, à raison d'un RDV hebdomadaire selon un planning établi avec la personne

Financement

- 120 € nets / heure
- Financement employeur avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Ils nous ont fait confiance

EUROMETROPOLE, CEA, structures hospitalières publiques et privées, structures du secteur médico-social, SNCF, EDF, La Poste